



Présent(e)s : Jean-Daniel BERARD, Françoise ETCHART, Alain GENEL, Gérard Grass, Paule MAZEO, Patrick MOSKOVICZ, Joséphine de LINDE, Sophie PONS, Jean-Claude POUSSARD, Béatrice VALLANTIN.

Excusé(e)s : Michèle Roig-Verd et Fabienne Fontugne.

Compte rendu de la réunion avec le Commissaire Morges

Alain Genel et Béatrice Vallantin ont participé à la réunion des président(e)s et vice-président(e)s des CQ avec le commissaire Morges, nouveau Commissaire divisionnaire adjoint pour Paris-Centre. Il est l'adjoint du Commissaire général Cheyre, chef du district qui regroupe les arrondissements 1, 2, 3, 4, 8, 9, 16, 17.

Le regroupement des 4 arrondissement est déjà en place pour la police : le Commissariat central est désormais celui du 3^{ème}, rue aux Ours, et 2 autres sites sont maintenus où il est possible de déposer une plainte, celui du boulevard Bourdon et celui de la place du Marché Saint-Honoré, anciens commissariats des 4^{ème} et 1^{er}. En outre, on trouve rue aux Ours les petites unités de police secours, boulevard Bourdon les procédures judiciaires, et place du Marché Saint-Honoré la BAC avec 60 fonctionnaires. Il y a des policiers sur ces 3 sites, des ilotiers à pied, à vélo ou en roller.

A l'horizon 2022, le Commissariat central sera transféré rue Perrée dans un immeuble qui va être reconfiguré à cet effet. Il y aura également 2 sites où des plaintes pourront être déposées, Quai de Gesvres et dans l'ancienne poste du Louvre, Ariel Weil ayant insisté pour que les dépôts de plaintes puissent encore être effectués dans les anciens arrondissements. Les immeubles abandonnés seront remis à leur propriétaire, sauf celui de la place du Marché Saint-Honoré qui est propriété de la Ville.

La police lutte contre la petite et moyenne délinquance, prend les plaintes, et surveille les sites sensibles (lieux de culte, écoles ...). Elle dispose de 584 fonctionnaires. Le Commissaire affirme que si l'on perd un peu en proximité du fait de la réorganisation, on gagnera en rationalité et en efficacité.

La DPSP lutte contre les incivilités (jets de mégots, étalement des terrasses, nuisances sonores), assure la protection des bâtiments municipaux, et traite les problèmes de circulation.

Comment joindre la police : si c'est urgent, appeler le 17. L'appel est traité très rapidement, et une intervention est lancée dans un délai qui varie selon l'urgence et la gravité (et les moyens disponibles au moment de l'appel). La police dispose d'une salle avec les écrans de vidéo-protection (il y a 50 caméras dans le 4^{ème} et le 3^{ème}, et 25 dans le 2^{ème} et le 1^{er}).

La police enregistre une centaine de plaintes par jour. Il faut porter plainte pour faciliter l'instruction des affaires, surtout s'il y a récidive.

Des rondes sont effectuées par les brigades territoriales (vélo, roller) et par police secours (3 fonctionnaires par voiture). La DPSP fait également des tournées, elle n'a pas de pouvoir d'interpellation, mais peut alerter la police.

Les points sensibles sur le plan de la drogue sont bien identifiés par la police (rue des Barres, rue du Temple/Simon Le Franc/Blancs Manteaux, lycée Charlemagne, Village Saint-Paul).

Les vols à la tire sont plus nombreux que les vols par effraction et sont en forte augmentation, et il faut faire très attention surtout dans le métro. Mais les interpellations sont également en forte augmentation. C'est la BAC qui opère et qui transmet à la PJ pour instruction selon la gravité.

Tous les cambriolages donnent matière à enquête (dont recherche d'empreintes). Il est donc important de les signaler. Le Commissaire a bien noté le problème du distributeur de billets Temple/Rambuteau.

En matière de circulation, il y a beaucoup de verbalisations sur les pistes cyclables, le stationnement sur voies de bus, la circulation en sens interdit, le stationnement des trottinettes sur le trottoir (3 opérations d'enlèvement par semaine avec chaque fois de 6 à 21 enlèvements. Sur certains tronçons, les opérations sont quotidiennes).

La DPSP indique qu'elle passe régulièrement rue des Lombards, et verbalise, mais le niveau de l'amende pour les terrasses qui débordent n'est pas dissuasif (68 €). Le problème de la rue de la Reynie est également connu. Il n'y a pas de numéro d'appel spécifique pour la DPSP. Il faut donc appeler le 17, la nuit en particulier.

Dans la discussion qui suit cette présentation, Sophie Pons insiste sur la présence de mendiants autour du Centre Pompidou, qui donnent une mauvaise image de Paris aux visiteurs et importunent les passants. Elle évoque également les jets d'urine et le petit « marché » le long de la rue Rambuteau en face de Leroy-Merlin qu'elle juge importun.

A propos des incivilités rue de La Reynie, Alain Genel rappelle qu'Yves Paré avait déposé au budget participatif un projet d'arceaux pour garer des vélos sur le terre-plein de la rue qui n'a pas été retenu par les parisiens. Or ces arceaux et les vélos susceptibles de s'y accrocher avaient également pour objet d'occuper le terrain afin de réduire la présence chaque soir, et jusqu'à une heure avancée de la nuit, de clients d'un bar qui perturbent la tranquillité des riverains. Il suggère que le Conseil de quartier utilise tout ou partie de son reliquat d'investissement non consommé pour 2019 (7400 €) pour financer quelques arceaux. Le vote est favorable (8 pour, 1 abstention). Sophie Pons qui aurait préféré que ce budget soit alloué à l'achat d'un fauteuil électrique pour le Lions Club (également retoqué au BP) demande que l'on vote sur cette hypothèse. La proposition est rejetée (1 pour, 4 contre, 5 abstentions).

Béatrice Vallantin rappelle que l'application « dans ma rue » peut être utilisée pour faire enlever les épaves de vélos et trottinettes.

Végétalisation du quartier : comment s'inscrire dans le projet biodiversité de l'arrondissement

Alain Genel rappelle la démarche initiée par Corine Faugeron et Gérard Grass avec le Muséum d'histoire naturelle. Le rapport définissant les grandes lignes d'un projet pour le 4^{ème} (texte remis en séance) a été présenté lors du CICA du 4 novembre. Il a été adopté et un Conseil de la biodiversité a été mis en place dont la première réunion se tiendra le 9 décembre. Dans cette perspective, Alain Genel fait un point de ce qui a été réalisé dans notre quartier et propose pour en débattre quelques idées sur ce qui pourrait être envisagé dans l'avenir, en suivant la trame des

axes du rapport (Renforcer la communication auprès des habitants, travailler l'alignement des arbres et les pieds d'arbre, profiter largement de l'opportunité des quais de Seine, investir la végétalisation des murs, investir la végétalisation des toitures, s'intéresser aux trottoirs et à leur débitumisation).

Gérard Grass approuve la proposition de travailler sur les axes du rapport du Muséum d'histoire naturelle. Il indique cependant que ce document n'aborde pas la question de la faune qu'il faudrait explorer en enquêtant sur la situation en matière de faune (où sont les ruches ? Comment ramener des oiseaux ?....). Il précise que le Conseil de la biodiversité rassemble toutes celles et ceux qui sont en responsabilité à divers titres (habitants, élus, fonctionnaires, experts). Paule Mazeo suggère que l'on se rapproche de Nature et Découverte, qui est en pointe sur ce dossier.

En ce qui concerne les murs potentiellement végétalisables, ils sont triés par ordre de priorité (taille et intérêt pour assurer des continuités). Le Maire a écrit aux copropriétés pour mesurer leur intérêt pour un projet de végétalisation. La liste des murs classés priorité 2 dans le quartier Saint-Merri (il n'y a pas de murs priorité 1) sera communiquée par Gérard Grass aux membres du Conseil pour leur permettre d'identifier (et, le cas échéant de motiver) les copropriétés.

Sophie Pons indique qu'il y a au 16-18 rue du Temple un mur qu'il conviendrait d'ajouter à la liste et de traiter en priorité pour l'inscrire dans la revégétalisation de l'espace au carrefour Temple/Verrerie après l'ouverture de la nouvelle sortie de métro ligne 11.

En ce qui concerne les toits potentiellement végétalisables, les membres du Conseil se proposent d'identifier les opportunités dans le quartier (faire preuve d'une certaine prudence dans les contacts qui pourraient être pris pour ne pas donner de faux espoirs). Jean-Daniel Bérard indique que l'on doit combler les manques dans notre quartier et insiste pour qu'on traite également les terrasses.

En abordant la question des alignements d'arbres et des pieds d'arbres, Gérard Grass rappelle que l'étude a identifié un corridor qui va du Jardin Anne Frank dans le 3^{ème} au square de la Tour Saint-Jacques, ce qui milite pour un traitement des pieds d'arbres du terre-plein Saint-Martin. Il insiste sur la nécessaire homogénéité des pieds d'arbres. Béatrice Vallantin est opposée à ce principe d'homogénéité et parle plutôt d'harmonisation. Le choix du terre-plein Saint-Martin est approuvé par les membres du Conseil. L'idée d'une « forêt urbaine » sur le parvis du centre Pompidou est avancée. Jean-Daniel Bérard suggère également de planter des arbres le long de la rue du Renard pour remplacer la banquette centrale, et sur le Boulevard de Sébastopol. Sophie Pons mentionne que des arbres sont attendus rue de Moussy où les emplacements pour préparés.

En ce qui concerne les pieds d'immeuble, les sites envisagés sont la rue Pecquay, la rue Saint-Marin au droit du square de la Tour Saint-Jacques, la rue de la Verrerie entre Saint-Martin et Juges Consuls.

Il est convenu d'approfondir toutes ces questions avant le 9 décembre pour compléter les propositions qui seront présentées au Conseil de la biodiversité.

Projet 6M3

Sophie Pons relancera Michel Micheau pour préparer les prochains interstices

Prochaine réunion du Conseil de quartier Saint-Merri : mercredi 18 décembre, en salle Calmon au 4^e étage de la Mairie du 4^e.